



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

E

# COMITÉ DES FORÊTS

## VINGT-DEUXIÈME SESSION

Rome (Italie), 23-27 juin 2014

### DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES ORGANES DE LA FAO INTÉRESSANT LE COMITÉ

#### I. CONFÉRENCE DE LA FAO

1. **À sa trente-huitième session, tenue à Rome du 15 au 22 juin 2013, la Conférence de la FAO<sup>1</sup>:**
  - a) a approuvé le rapport de la vingt et unième session du Comité des forêts;
  - b) a invité les Membres à mettre en avant et à promouvoir la contribution des forêts à une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté;
  - c) a invité les pays à renforcer le dialogue et la coopération entre la foresterie et les autres secteurs utilisant les terres à tous les niveaux pour une plus grande efficacité s'agissant de concrétiser les objectifs de développement et d'honorer les engagements internationaux;
  - d) a recommandé que les pays élaborent des stratégies et des mesures appropriées pour assurer la continuité du financement de la gestion durable des forêts et renforcer la coopération régionale et internationale dans ce domaine;
  - e) a invité les pays à intégrer la gestion des feux dans les politiques nationales de gestion des forêts et des terres rurales;
  - f) a pris note des conclusions du processus de réflexion stratégique et demandé instamment que le rôle de la foresterie soit dûment pris en compte dans l'application des objectifs stratégiques;
  - g) a noté que la Conférence internationale sur les forêts pour la sécurité alimentaire et le Mécanisme *forêts et paysans* étaient des instruments importants de collaboration intersectorielle et a invité la FAO à continuer à soutenir les synergies au sein comme à l'extérieur du secteur forestier, notamment par un rôle en amont dans le Partenariat de collaboration sur les forêts, par l'intégration des questions relatives aux forêts dans les politiques clés en matière d'environnement et d'utilisation des terres à tous les niveaux et par une coopération plus étroite dans le domaine des forêts, de l'agriculture et des pêches;
  - h) a souligné qu'il fallait envisager les forêts boréales sous l'angle de leur contribution à la fourniture de nombreux biens et d'une large gamme de services écosystémiques; et

<sup>1</sup> C 2013/REP.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*

- i) a suggéré que soient allouées au programme forestier des ressources adéquates à la mesure de la place importante des forêts dans le mandat de la FAO.
2. À la même session, la Conférence de la FAO:
    - a) s'est félicitée du rapport de la quatorzième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA-14/13/Rapport) et l'a adopté avec la modification suivante à la note de bas de page n° 25: «CGRFA-14/13/Inf.16 Rev.1» au lieu de «CGRFA-14/13/Inf.16»;
    - b) a adopté le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières; et
    - c) a pris note du caractère complémentaire entre les activités de la Commission et le Protocole de Nagoya en ce qui concerne l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages en découlant.
  3. Toujours à cette session, la Conférence de la FAO:
    - a) a fait sien le rapport sur l'évaluation de l'Année internationale des forêts (2011);
    - b) a salué les réalisations obtenues à l'occasion de l'Année internationale en ce sens que le public a été sensibilisé à la contribution des forêts au développement durable; et a reconnu que les États Membres avaient activement participé et que la FAO avait apporté sa contribution en assurant un appui aux activités et en les coordonnant, notamment dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts; et
    - c) a noté avec satisfaction que le 21 mars avait été proclamé Journée internationale des forêts et a demandé à la FAO de faciliter la mise en œuvre de cette journée internationale comme indiqué dans la résolution A/67/200 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

**Le Comité souhaitera peut-être tenir compte des demandes figurant aux alinéas 1 d), f), g) et i), 2) et 3) lorsqu'il examinera le point 7.1 de son ordre du jour sur les priorités du programme; ainsi que la demande figurant à l'alinéa 1 h) en particulier, lorsqu'il examinera le point 7.3.**

## II. CONSEIL DE LA FAO

4. À sa cent quarante-cinquième session, le Conseil de la FAO<sup>2</sup> a approuvé les conclusions et recommandations figurant dans le rapport de la vingt et unième session du Comité des forêts (24-28 septembre 2012).

Par ailleurs, le Conseil:

- a) a pris note des conclusions du rapport sur la *Situation des forêts du monde 2012*, a noté que le Comité avait invité le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) à les examiner à sa dixième session (avril 2013) et a invité la FAO à continuer de jouer un rôle actif dans le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF); et
- b) a recommandé que soit encouragée une gestion durable des forêts et des arbres fondée sur une approche intégrée prenant en compte l'ensemble du paysage et que soit défini clairement le rôle futur de l'Organisation dans le «Défi de Bonn».

**Le Comité souhaitera peut-être donner suite à la proposition figurant à l'alinéa 4 a), à savoir inviter la FAO à continuer de jouer un rôle actif dans le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), lorsqu'il examinera le point 5.4 de son ordre du jour, et également formuler des recommandations concernant le rôle futur de l'Organisation dans le Défi de Bonn au titre du point 6 de son ordre du jour.**

5. À sa cent quarante-sixième session, le Conseil<sup>3</sup>:

- a) a examiné et approuvé la version actualisée de la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec les organisations de la société civile et a adopté les recommandations

---

<sup>2</sup> CL 145/REP.

<sup>3</sup> CL 146/REP.

relatives à cette Stratégie formulées par le Comité du Programme et le Comité financier lors de leur Réunion conjointe. La FAO favorise la prise en compte des points de vue des petits exploitants agricoles, des pêcheurs, des femmes, des jeunes et d'autres acteurs concernés dans les débats sur les politiques, sur les questions normatives et sur les sujets techniques organisés par la FAO et, si les États Membres en décident ainsi, elle en encourage la participation aux réunions de ses comités techniques (Comité des pêches, Comité des forêts et Comité de l'agriculture) ou des organes directeurs. Dans ce dernier cas, la FAO invite, en coordination avec les présidents et les secrétariats concernés, les réseaux pertinents de la société civile à assister aux réunions en qualité d'observateurs.

**Le Comité est invité à envisager la participation des organisations de la société civile à ses futures réunions lorsqu'il élaborera son prochain Programme de travail pluriannuel pour 2016-2019.**

**6. À sa cent quarante-septième session, le Conseil de la FAO<sup>4</sup>:**

- a) a pris note des informations relatives à la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (Istanbul, 8-19 avril 2013).

**7. À sa cent quarante-huitième session, le Conseil de la FAO<sup>5</sup>:**

- b) a examiné les rapports sur l'état d'avancement des programmes de travail pluriannuels du Conseil, du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ), du Comité financier, du Comité du Programme, des conférences régionales de la FAO et des comités techniques; et
- c) a reconnu que le mécanisme des programmes de travail pluriannuels était à son stade initial et qu'il gagnerait à être développé plus avant par les différents organes directeurs, auxquels incombe au premier chef la responsabilité de définir les programmes de travail pluriannuels respectifs;

**Le Comité est invité à tenir compte de ce point lorsqu'il élaborera ses programmes de travail pluriannuels.**

- d) a approuvé les dispositions proposées relatives à l'examen indépendant de la gouvernance.

Conformément à l'action 2.74 du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO (PAI), approuvé par la Conférence en 2008, «la Conférence évaluera l'introduction des réformes concernant la gouvernance, notamment le rôle et le fonctionnement des conférences régionales, avec un examen indépendant à l'appui de ce processus». Cette mesure se fonde sur une recommandation formulée en 2007 dans le cadre de l'Évaluation externe indépendante de la FAO, demandant qu'un «état des lieux exhaustif de la réforme de la gouvernance et de son efficacité soit réalisé au bout de six ans». Le Conseil a examiné le rapport final sur la mise en œuvre du PAI à sa cent quarante-sixième session, en avril 2013, et l'a approuvé. S'agissant de l'action 2.74, il «a recommandé au Secrétariat de mettre en œuvre un examen indépendant en 2014 afin que la Conférence évalue en juin 2015 les travaux en matière de réforme de la gouvernance. Le Conseil a analysé les modalités spécifiques de cet examen indépendant à sa cent quarante-huitième session.

Le Conseil a également noté que l'objet de l'examen était de procéder à une évaluation concrète des progrès accomplis dans le cadre des réformes concernant la gouvernance et de cerner les domaines dans lesquels des améliorations et des modifications devaient encore être apportées. L'examen indépendant analysera l'ensemble des décisions et des mesures prises par la FAO, tant au niveau de son Secrétariat que de ses organes directeurs (à savoir les comités techniques, les autres comités relevant du Conseil, les conférences régionales, le Conseil et la Conférence) et de ses Membres, pour mettre en œuvre les actions et les actions subsidiaires du PAI visant à réformer les mécanismes institutionnels de gouvernance.

---

<sup>4</sup> CL 147/REP.

<sup>5</sup> CL 148/REP.

L'examen reposera, entre autres, sur une interaction directe avec les États Membres et sur l'observation du processus décisionnel par le biais de la participation à un échantillon de réunions des organes directeurs, y compris les conférences régionales. Parmi les sessions des divers organes directeurs, l'équipe chargée de l'examen indépendant a décidé d'assister à la vingt-deuxième session du Comité des forêts afin d'observer les procédures et processus et d'interagir directement avec les membres.

Le Conseil a également pris note de la Conférence internationale sur les forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition (Rome, mai 2013).

### III. COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE (CSA)

8. À sa quarantième session, le CSA<sup>6</sup>:
- a) a approuvé la deuxième version du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (2013), qui comprend des recommandations générales sur la protection sociale à l'appui de la sécurité alimentaire et de la nutrition et sur la sécurité alimentaire et le changement climatique, recommandations approuvées par le CSA à sa trente-neuvième session, en 2012, et a encouragé toutes les parties prenantes à promouvoir et utiliser ce document, tout en reconnaissant son caractère facultatif; et
  - b) a pris note de l'actualisation du processus visant à élaborer des principes pour un investissement agricole responsable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

9. Les forêts et les arbres hors forêt contribuent à la sécurité alimentaire, à la nutrition et aux moyens de subsistance de diverses manières, puisqu'ils fournissent directement des aliments, du combustible, des emplois et des revenus, entre autres. En 2013, la FAO a organisé la Conférence internationale sur les forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui a donné lieu à une série de recommandations à l'appui des mesures visant à accroître la contribution des forêts à la lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire.

**Le Comité souhaitera peut-être réfléchir, dans le cadre de l'examen du point 5.3 de son ordre du jour, aux mesures à prendre pour mieux faire comprendre en quoi les forêts et les arbres peuvent contribuer à relever le Défi Faim zéro et favoriser la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi qu'aux mesures à prendre pour donner plus de visibilité, dans les travaux du CSA, au rôle joué par les forêts dans ces domaines.**

### IV. COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

10. À sa quatorzième session, en avril 2013, la Commission a examiné et révisé le projet de priorités stratégiques relatives aux actions à mener dans le domaine des ressources génétiques forestières et l'a adopté sous la forme du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières. Elle a invité le Directeur général de la FAO à porter le Plan d'action mondial à l'attention de la Conférence de la FAO en vue de son adoption. La Conférence de la FAO a adopté le Plan d'action mondial à sa trente-huitième session, en juin 2013.

11. La Commission a également prié la FAO d'élaborer une stratégie de mise en œuvre du Plan d'action mondial et a encouragé la mobilisation de ressources financières suffisantes, de préférence sous la forme de contributions volontaires, pour le mettre en œuvre, en particulier pour aider les pays en développement.

**La Commission souhaitera peut-être examiner ce que ces décisions impliquent à l'heure de traiter les points 5.5 et 7.1 de l'ordre du jour.**

<sup>6</sup> Rapport CFS 2013/40.

## V. CONFÉRENCES RÉGIONALES

12. **La vingt-huitième Conférence régionale pour l'Afrique, qui s'est tenue à Tunis (Tunisie) du 24 au 28 mars 2014**, a examiné, entre autres, la situation de la jeunesse africaine dans le secteur agroalimentaire et le développement rural, ainsi que la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région. Comme indiqué dans la version provisoire avant révision disponible au moment de la rédaction du présent rapport, la Conférence a recommandé aux membres et à la FAO un certain nombre de mesures visant à impliquer davantage les jeunes dans l'agriculture et le développement rural, notamment en créant un contexte juridique et financier propice et en favorisant le renforcement des compétences et des capacités.

13. La Conférence a également noté que des approches intégrées, multisectorielles ou territoriales, englobant l'agriculture étaient essentielles pour résoudre les problèmes interdépendants pesant sur l'économie rurale et pour stimuler un développement socioéconomique à large assise et elle a formulé des recommandations en ce sens. Elle a par ailleurs encouragé la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts et le renforcement des capacités pour ce faire.

14. **La trente-deuxième Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est tenue à Oulan-Bator (Mongolie) du 10 au 14 mars 2014**<sup>7</sup>, a examiné les obstacles et perspectives associés à la régénération des herbages et des forêts dans la région, notamment sous l'angle du changement climatique. La Conférence régionale:

- a noté que la dégradation des herbages et des forêts pouvait avoir des incidences graves au niveau local et des conséquences de grande ampleur, notamment l'érosion des sols, l'appauvrissement de la biodiversité, les émissions de gaz à effet de serre, la désertification, les tempêtes de poussière, la perte de moyens de subsistance et la baisse des rendements des produits et des services;
  - a souligné qu'il était important de déterminer et de traiter les causes profondes de la dégradation et du recul des forêts et des herbages, et a exhorté la FAO à contribuer à la réalisation d'analyses et à l'élaboration de plans d'action pour s'attaquer à ces problèmes;
  - a mis en évidence les nombreux avantages économiques, sociaux et environnementaux apportés par une régénération efficace des forêts et des herbages, tout en insistant sur la nécessité d'adopter des mesures pour que les activités de régénération protègent et améliorent la biodiversité et respectent les droits et intérêts des populations locales, notamment des populations autochtones et des occupants traditionnels des zones d'herbage et des forêts;
  - s'est félicitée du regain d'importance accordé à la régénération des herbages et des forêts, et a exhorté les États Membres, la FAO et les autres partenaires du développement à mener une action collective pour accélérer le rythme de la régénération dans la région;
  - a encouragé la FAO à poursuivre sa participation au Programme d'action mondial pour un développement durable de l'élevage, aux initiatives visant à réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD+), notamment le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD), et aux autres programmes en faveur de la régénération des herbages et des forêts;
  - a appuyé les plans de la FAO visant à créer un mécanisme de restauration du paysage forestier pour faciliter et soutenir les activités de régénération au niveau national; et
- a demandé à la FAO d'aider les États Membres:
- à mener des actions d'information et de sensibilisation en faveur de la régénération des forêts et des herbages et à obtenir l'engagement de décideurs essentiels dans ce sens;
  - à renforcer les capacités techniques et à formuler des politiques et des mesures pour créer un environnement favorable aux activités de régénération efficace des herbages et des forêts, notamment le renforcement des droits fonciers;

---

<sup>7</sup> APRC/14/REP.

- à étudier les possibilités de créer des mécanismes innovants pour le financement des activités de régénération, notamment la rémunération des services écosystémiques et d'autres dispositifs visant à lier les investisseurs aux communautés locales qui mènent des activités de régénération;
- à améliorer les moyens d'existence des communautés qui dépendent des herbages et des forêts afin de renforcer leur résilience, notamment en facilitant l'accès de ces communautés aux marchés des produits et des services fournis par les forêts et les herbages;
- à établir des mécanismes efficaces pour mobiliser et faire travailler ensemble tous les secteurs dans le domaine des paysages, en vue d'exécuter les programmes de régénération des forêts et des herbages; et
- à faciliter les échanges d'informations et d'enseignements tirés des programmes de régénération qui ont réussi et à soutenir les initiatives pilotes visant à introduire de nouvelles techniques et de nouvelles approches.

15. **La vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Europe<sup>8</sup>, qui s'est tenue à Bucarest (Roumanie) du 1<sup>er</sup> au 4 avril 2014**, a examiné le rapport relatif aux activités prioritaires de la FAO dans la région Europe et Asie centrale, qui contient un descriptif des réalisations de 2012-2013 et des propositions pour 2014-2015 et les années suivantes. Elle a appuyé, entre autres, les domaines d'activités dans la région en lien avec la gestion des ressources naturelles, y compris les ressources halieutiques et forestières, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets.

16. **La trente-troisième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui s'est tenue à Santiago (Chili) du 6 au 9 mai 2014**

Les résultats de cette conférence seront exposés dans un additif au présent document.

17. **La trente-deuxième Conférence régionale pour le Proche-Orient, qui s'est tenue à Rome (Italie) du 24 au 28 février 2014,<sup>9</sup>** a examiné les recommandations formulées par la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient (CFPPO) à sa vingt et unième session. La Conférence régionale:

- a) a pris note des recommandations formulées par la Commission afin que: 1) les forêts et les parcours occupent la place qui leur revient au sein des politiques et des stratégies en matière de développement; 2) le rôle joué par les forêts et les parcours et notamment le fait qu'ils favorisent les synergies entre les Conventions de Rio soient reconnus; et 3) la FAO axe ses programmes sur le renforcement des capacités et sur l'éducation et la formation connexes; et
- b) a noté la nécessité de poursuivre l'évaluation de la contribution des forêts au développement durable; d'aider les pays à élaborer des politiques, des stratégies et des programmes liés aux forêts et aux parcours; et de mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités dans des domaines figurant dans le nouveau Cadre stratégique de la FAO.

18. **La Conférence informelle pour l'Amérique du Nord**

Les résultats de cette conférence seront exposés dans un additif au présent document.

**Le Comité souhaitera peut-être s'interroger sur la manière de resserrer le lien entre les niveaux régional et mondial et donner des avis concernant la suite appropriée à donner aux recommandations des Conférences au titre du point 7.1 de l'ordre du jour sur les priorités du Programme.**

<sup>8</sup> ERC/14/REP.

<sup>9</sup> NERC/14/REP.